



Aux entreprises de construction
métallique du canton du Valais

Réf. : David Valterio / Im
Tél. : 027.327.51.24
E-mail : david.valterio@bureauesmetiers.ch

Sion, décembre 2012

CONDITIONS DE TRAVAIL 2013

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Nous avons l'avantage de vous communiquer ci-après les informations utiles pour le début de l'année 2013 :

1) Préambule

Pendant deux ans, les partenaires sociaux se sont rencontrés à diverses reprises pour le renouvellement de la CCT dans un premier temps, puis pour les conditions des salaires 2013.

Après des discussions animées, difficiles et parfois très tendues entre les différents partenaires, la délégation patronale a finalement pu aboutir à une négociation satisfaisante tant sur le plan de la nouvelle CCT que pour les salaires. Comme chaque année, un objectif majeur de la délégation patronale a été de contenir les hausses de salaires, afin de ne pas trop accentuer l'écart avec les conditions de la convention nationale du métal et ainsi maintenir le niveau concurrentiel de nos entreprises sur les marchés hors canton.

1) Salaires 2013

↑ augmentation

Une augmentation de **Fr. 0.20** de l'heure a été accordée à tous les travailleurs pour les salaires réels. Pour les travailleurs rétribués au mois, l'augmentation est de **Fr. 36.—** par mois.

• Salaires minima conventionnels

→ aucun changement comparé à 2012

Les salaires restent identiques à ceux négociés en 2012.

Travailleurs qualifiés	2013
1ère année après l'apprentissage	Fr. 23.70
2ème année après l'apprentissage	Fr. 24.35
3ème année après l'apprentissage	Fr. 25.55
dès la 4ème année après l'apprentissage	Fr. 26.90

Travailleurs non-qualifiés	2013
jeunes gens jusqu'à 20 ans ou travailleurs avec moins de 2 ans de pratique dans la profession	Fr. 22.50
travailleurs adultes après 2 ans de pratique	Fr. 22.95
travailleurs après 3 ans de pratique	Fr. 23.60
travailleurs après 4 ans de pratique	Fr. 24.10

3) Convention collective

→ renouvellement pour 5 ans

Un accord est intervenu avec un renouvellement pour cinq ans de la CCT avec les points supplémentaires suivants qui seront applicables dès janvier 2013 pour les membres et dès l'extension pour l'ensemble des entreprises de la branche :

- Un système proposant un paiement progressif de la pause sur 5 ans. Davantage d'informations suivront début janvier concernant son application ;

- 3 indemnités journalières en plus en cas de naissance d'un enfant, ce qui fait en tout 5 indemnités.

Pour le reste, tout demeure identique à la CCT 2007-2011.

4) Caisses sociales

• **AC et AVS-AI-APG** → **aucun changement comparé à 2012**

Les cotisations AC et AVS-AI-APG restent inchangées.

• **CAPAV** → **aucun changement comparé à 2012**

La caisse de pensions CAPAV garde les prestations de ses plans d'assurance du 1^{er} janvier 2012. Ainsi, la rente en cas d'invalidité du plan STANDARD est 30% du salaire annuel, et la rente du conjoint survivant est de 20% au salaire annuel. La cotisation s'élève à 10.5% répartie paritairement. En plus, CAPAV propose un plan SUPER pour les chefs d'entreprise qui souhaitent améliorer sensiblement leurs prestations de vieillesse.

Pour plus d'information(s) : www.CAPAV.ch

• **Indemnités journalières** → **aucun changement comparé à 2012**

Taux de primes

Délai d'attente 2 jours :	2,8% (inchangé)
Délai d'attente 14 jours :	1,6% (inchangé)
Délai d'attente 30 jours :	1,3% (inchangé)

• **SUVA** → **aucun changement comparé à 2012**

Le taux SUVA reste le même qu'en 2012 (2.28%). En fonction de l'activité de votre entreprise, le taux de branche ne correspond pas obligatoirement au taux de retenue pour vos travailleurs. Seul le taux indiqué par la SUVA fait foi.

• **Congés payés** → **aucun changement comparé à 2012**

Le taux est de 11.2% pour 2013.

• **Les taux de contributions aux autres caisses sociales du Bureau des Métiers restent inchangés.**

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente. A l'aube des fêtes de fin d'années, nous vous souhaitons à vous, vos familles et vos collaborateurs, un joyeux Noël et vous adressons tous nos vœux de succès pour 2013.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, nos salutations les meilleures.

**ASSOCIATION VALAISANNE DES ENTREPRISES
DE CONSTRUCTION METALLIQUE**

Le Président :

Le Secrétaire :

Stefan Imhof

David Valterio

P.S. Nos bureaux seront fermés du vendredi 21 décembre 2012 au soir jusqu'au jeudi 3 janvier 2013.